

	FICHE DE POSTE MONITEUR ÉDUCATEUR	<i>Version 2</i> Mise à jour Septembre 2020
---	--	---

Contexte professionnel

Membre de la Direction Commune des Etablissements Publics d'Hallouvry (EPH35), l'Établissement Départemental d'Éducation, de Formation et de Soins – EDEFS 35 – est un établissement social et médico-social public du département d'Ille-et-Vilaine en Bretagne.

L'EDEFS 35 accompagne des enfants, des adolescents et des jeunes adultes domiciliés dans le département et propose des modalités d'accompagnement variées pour répondre aux difficultés tenant à la situation de handicap des jeunes qui lui sont adressés.

L'EDEFS 35 un établissement public entièrement financé par l'Assurance Maladie. L'Agence Régionale de Santé Bretagne est en charge du financement et du contrôle de l'établissement.

Caractéristiques du poste

Métiers (RMFPH) : Moniteur éducateur

Catégorie : B

Liaisons hiérarchiques : Direction EDEFS, direction-adjointe EDEFS, cadres socio-éducatifs

Liaisons fonctionnelles : membres de l'équipe transversale et paramédicale

Exigences du poste

- Le moniteur éducateur inscrit son action dans le cadre du projet d'établissement. Il est soumis au règlement intérieur de l'établissement. Il maîtrise les procédures et protocoles institutionnels.
- Il est tenu au secret professionnel et à une obligation générale de discrétion.
- Il est soumis à une obligation de continuité de service.
- Il est titulaire d'un diplôme d'état de moniteur éducateur.
- Il dispose d'un permis de conduire en cours de validité.

Mission générale

Dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement de l'établissement, sous l'autorité de la direction, le moniteur éducateur conçoit, conduit et coordonne des actions éducatives et sociales globales pour des enfants et/ou jeunes adultes dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

Activités du poste

1. Intervenir auprès de jeunes en situation de handicap et/ou avec des troubles associés

- Assurer une fonction d'accueil ;
- Ouvrir à chaque enfant un espace relationnel qui l'invite à travailler ses représentations personnelles, son rapport à lui-même, à autrui, son rapport aux savoirs, aux règles sociales ;
- Inscrire sa pratique dans une logique interdisciplinaire en tenant compte des souhaits et besoins énoncés par les usagers et leurs représentants légaux ;
- Adapter ses postures professionnelles à la dynamique évolutive de chaque jeune en les inscrivant dans une pédagogie bienveillante ;
- Exercer une autorité bienveillante pour créer, entretenir ou restaurer un climat et une dynamique propices au travail de chacun : accès au sens des règles et des usages et codes sociaux, gestion en autonomie de la vie quotidienne, activités variées et adaptées aux différentes problématiques des jeunes ;
- Encourager et faciliter autant que faire se peut une dynamique d'inclusion scolaire et socio-professionnelle en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et en développant autant de partenariats que nécessaire ;
- Être l'interlocuteur privilégié des représentants légaux concernant l'accompagnement ;
- Développer des activités de groupe et gérer le quotidien d'un collectif.

2. Travailler en autonomie

- Repérer les compétences individuelles et les valoriser ;
- Collecter les informations utiles à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des Projets Personnalisés d'accompagnement dont il est référent ;
- Mettre en œuvre les actions du projet personnalisé dont il est référent et les évaluer ;
- Rédiger des écrits professionnels et notamment coordonner la rédaction des Projets Personnalisés d'accompagnement ;
- Créer des supports d'apprentissage et des approches pédagogiques adaptées et différenciés au regard des besoins de chaque jeune ;
- Développer une variété de réponses et supports éducatifs tenant compte de l'évolution de la problématique de chaque jeune accompagné ;
- Mettre en œuvre les conditions de la créativité ;
- Actualiser très régulièrement ses compétences, connaissances et savoir-faire ;
- Créer des projets collectifs de la définition des objectifs jusqu'à leur évaluation, en passant par les moyens nécessaires pour les rendre réalisables.

3. Développer des partenariats

- Connaître et rechercher les partenaires présents et utiles dans la vie du jeune accompagné, et vers lesquels s'orienter en fonction des besoins repérés maintenant et à la sortie du jeune.

4. S'inscrire dans une dynamique interdisciplinaire

- Inscrire son intervention en lien avec les orientations du projet personnalisé d'accompagnement définies en équipes interdisciplinaires.

5. Participer à la vie institutionnelle

- S'inscrire dans les différentes réflexions institutionnelles (participation régulière aux COPIL, groupes de travail...)

Compétences

Les savoir-être :

- Avoir des qualités relationnelles ;
- Intérêt et motivation pour travailler auprès de jeune en situation de handicap, présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychologiques/psychiques ;
- Avoir une capacité à composer avec l'inattendu ;
- Avoir le sens de l'écoute ;
- Avoir des capacités d'observation ;
- Avoir des capacités d'adaptation et d'anticipation ;
- Avoir des capacités de prise de décision ;
- Savoir prendre des initiatives et travailler en autonomie ;
- Avoir une capacité à prendre du recul et à parler de ses satisfactions et difficultés liées à une relation éducative parfois éprouvante ;
- Être en capacité de travailler en équipe et avoir un intérêt pour le travail clinique interdisciplinaire.

Les savoirs :

- Connaître le cadre législatif et réglementaire relatif au secteur du handicap et relatif aux établissements relevant de ce secteur ;
- Connaître l'organisation et le fonctionnement interne de l'établissement (projet d'établissement, projet de service, protocole...);
- Connaître les besoins du public accompagné ;
- Avoir des connaissances en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie générale et psychologie du handicap ;
- Connaître les normes et règlements de sécurité, d'hygiène et des interventions de premier secours ;
- Disposer de techniques de conduite de projet.

Les savoir-faire techniques et méthodologiques :

- Accompagner une personne dans la réalisation des activités quotidiennes ;
- Animer et développer un réseau professionnel ;
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne/externe) dans son domaine de compétence ;
- Concevoir, conduire et évaluer un projet individuel relevant de son domaine de compétence ;
- Conduire et animer des réunions ;
- Evaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- Organiser et animer des activités spécifiques à son domaine de compétences pour des personnes ou groupes ;
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports relatifs à son domaine de compétences ;
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales du jeune ;
- Traiter et résoudre des situations agressives ou conflictuelles.

Moyens du poste

Bureau, ordinateur, véhicule de service collectif.